

Commission des Jeunes

Réunion du 12 Mai 2021

Président : M DAVID CARRASCO

Présents : Ms GUILLAUME GOGUET, JEROME TISSEUR, FRANCK VARILLES, LAURENT VOURIOT, PATRICE BOFFELLI, SAMUEL ALINS, LUDOVIC GALINIER

Appui Technique: M. CEDRIC ROQUE

Excusés : MME CINDY DEZERABLE, MS FABRICE EULERT, PATRICK MABURUKI, CHRISTOPHE GRILLERES, FABRICE COURRIEU, JIHED TAYEBI, ALAIN DROUIN

ORDRE DU JOUR

- **Tournoi AudE-Foot**
 - Organisation des phases finales en présentiel
 - Point, logistique, horaires, lots, invitations
- **Golf-foot et Futnet**
 - Sommaire présentation
 - Bilan des inscriptions
- **Foot à 5**
 - Présentation du livret destiné aux éducateurs
- **Foot à 8**
 - Présentation du règlement U13
- **Foot à 11**
 - Présentation par M. Cédric Roque des nouvelles mesures de la ligue
 - Réflexion sur le règlement

POINT TOURNOI E-SPORT

- Validation des lots
- Validation du lieu et de la date
 - le 22 Mai au cybercafé LOGIGAME à Carcassonne

Nouvelles pratiques Golf foot et Futnet

Les clubs inscrits via le formulaire google form qui a été envoyé par le secretariat du District seront contactés afin de connaître le nombre exact de participants et d'organiser un interclub ou un rassemblement en Juin prochain.

Foot à 5

- Le pôle Foot à 5 a rédigé un livret qui sera destiné aux éducateurs des catégories U6 à U9
- La distribution lors des réunions de secteurs à la rentrée prochaine avec une version PDF sera également envoyée aux clubs via le mail du secretariat.
- Le livret reprendra l'organisation de la saison avec les dates importantes et une aide aux éducateurs afin d'organiser au mieux les plateaux
- D'autres livrets seront établis pour les catégories supérieures

Foot à 8

- Validation de l'organisation des phases de championnat
- Validation de l'organisation de la coupe et challenge

Foot à 11

- M. Cédric Roque nous informe des nouvelles mesures de la ligue concernant les accessions en ligue
- Une information sera diffusée aux clubs lors des réunions de secteurs
- Les dates seront prochainement établies pour vous rencontrer

Info mesures gouvernementales

- tableau du ministère des sports

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
<ul style="list-style-type: none"> • Mineurs Scolaire & périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
<ul style="list-style-type: none"> • Sportifs de haut niveau et professionnels • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique individuelle 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements

Le Président
M. David Carrasco

